

**« La révolution digitale dans le secteur financier :
enjeux de transformation, enjeux de régulation »**

Conférence Université de Rennes

Nathalie Beaudemoulin
Pôle Fintech-Innovation de l'ACPR

L'ACPR – Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

Agréer et superviser

Établissements
de crédit et
société de
financement

Établissements
de paiement et
de monnaie
électronique

Prestataires de
services d'
investissement
(avec l'AMF)

Entreprises
d'assurance

Protection de la clientèle

Toutes ces
entreprises
agrées

Intermédiaires en
opérations de
banque, en services
de paiement et en
assurance

Plateformes de
financement
participatif en
prêts et dons

Sommaire



- I. Les Fintech et la rupture digitale
- II. Les enjeux pour les acteurs financiers
- III. La régulation et les réponses de l'ACPR



I. Les Fintech et la rupture digitale

Offre

- ❑ Facteur technologique: (1) Internet et téléphonie mobile, (2) *cloud computing* et (3) usage des données
- ❑ Facteur concurrentiel: pression sur les revenus (concurrence, taux bas) et sur les coûts (réglementation)
- ❑ Facteur réglementaire: nouvelles fenêtres réglementaires (DSP1, financement participatif, DSP2)

F
I
N
T
E
C
H

Demande

- ❑ Facteur démographique: nouvelles générations
- ❑ Facteur temporel: courbe d'apprentissage
- ❑ Facteurs culturels: défiance/ crise financière et propension à la mobilité

I. Les Fintech et la rupture digitale

Paiement

- ❖ Portefeuille électronique
- ❖ Places de marché
- ❖ Néobanque
- ❖ Paiements instantanés

Financement

- ❖ Financement participatif en prêt ou capital
- ❖ Plateformes de prêts
- ❖ Techniques de *scoring*

Services investissement

- ❖ Robo-advisor
- ❖ Coaching financier
- ❖ Plateformes d'émission et de négociation
- ❖ Tenue de compte conservation

Assurance

- ❖ Assurance 100% digitale
- ❖ Assurance P2P
- ❖ Insurtech

I. Les Fintech et la rupture digitale

□ >750 acteurs innovants dans le secteur financier français

- **Acteurs purement technologiques** : blockchain , intelligence artificielle / Machine learning, biométrie, signature électronique etc
- **Acteurs exerçant une activité financière** ~~ 300
 - Activités de paiement : 83
 - Crowdfunding: 155
 - Autres intermédiaires : >60

□ 2017 : plus de 550MEUR d'investissements

- 142MEUR Capital Venture
- 410MEUR M&A

I- Les Fintech et la rupture digitale



Sommaire



- I. Les Fintech et la rupture digitale
- II. Les enjeux pour les acteurs financiers**
- III. La régulation et les réponses de l'ACPR

II. Les enjeux pour les acteurs financiers

Service financier
(produit et
risque)

Relation
clientèle

Nouveau
concurrent

Fintech

Nouveau maillon
de la chaîne de
distribution

Acteur établi

Fintech

Nouveau
fournisseur de
services

Fintech

Acteur établi

Nouveau
prestataire
technologique

Acteur établi

Fintech

Fintech

C
L
I
E
N
T
S

II. Les enjeux pour les acteurs financiers

❑ Un nouvel écosystème?



- Quelle répartition des rôles?
- Quel partage de la valeur ajoutée?

❑ Une nouvelle géopolitique financière?

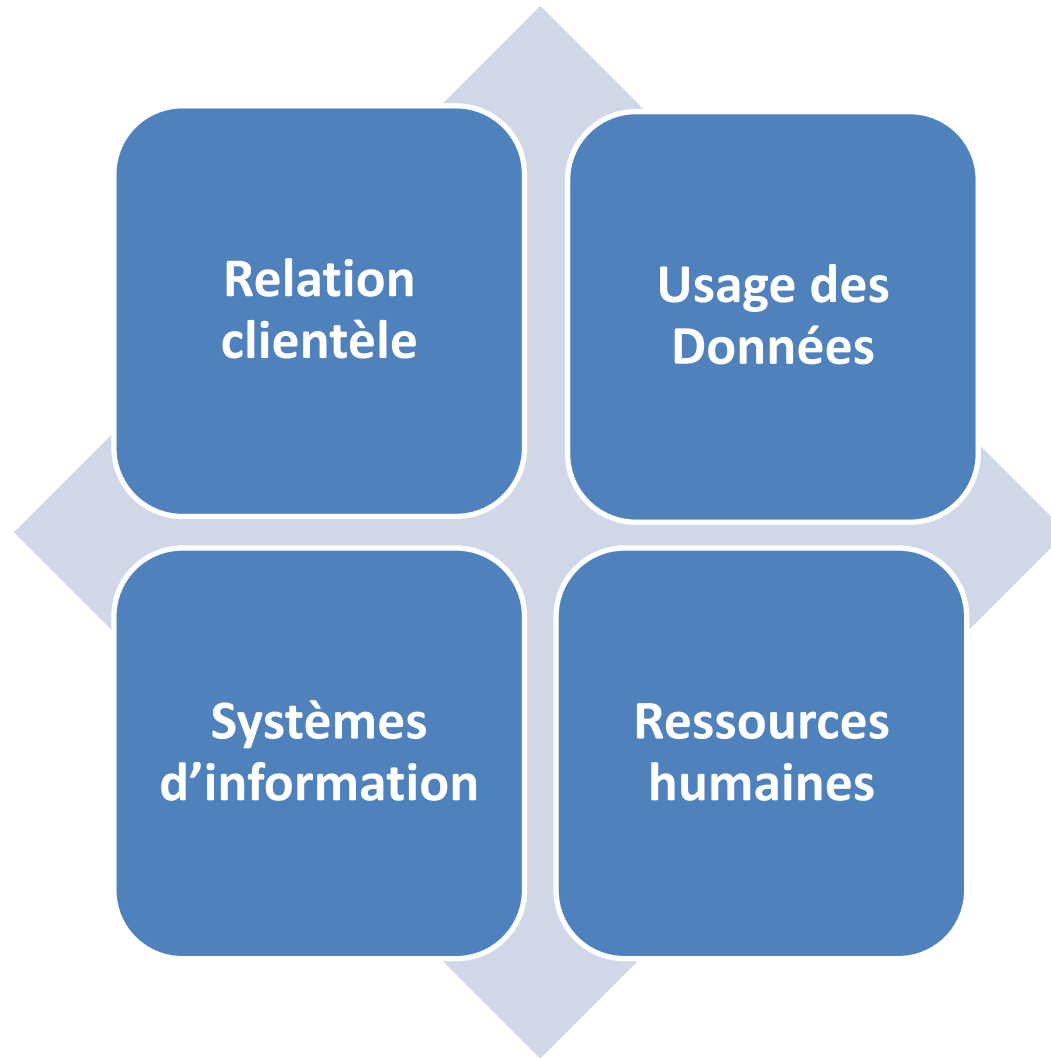
❑ Quelle gestion stratégique?

- Quel modèle d'affaire (banque universelle vs. Fintech spécialisées)?
- Quelles sources de revenus? Quelle gestion des coûts?
- Comment innover? Comment travailler avec les start-ups?
- Politique de ressources humaines (motivation et qualification des personnels)?

II. Les enjeux pour les acteurs financiers

Opportunités	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none">- Pour le consommateur: baisse des prix et amélioration des produits et des services- Pour les acteurs financiers: baisse des coûts et amélioration des processus internes- Meilleure conformité aux exigences réglementaires (<i>RegTech</i>)- Inclusion financière 	<ul style="list-style-type: none">- Baisse des revenus et viabilité des modèles d'affaires- Risque d'exécution liés à la transformation digitale- Augmentation des risques opérationnels (interdépendance des SI, cybersécurité, <i>cloud computing</i>)- Une vigilance à l'égard des enjeux de LCB-FT et de protection de la clientèle- Augmentation des risques financiers (crédit, marché, liquidité) 

II. Les enjeux pour les acteurs financiers



Sommaire



- I. Les Fintech et la rupture digitale
- II. Les enjeux pour les acteurs financiers
- III. La régulation et les réponses de l'ACPR**



III. Les réponses de l'ACPR

Pôle FinTech-Innovation

OUVERTURE

- « Innovation Hub », point d'entrée unique pour les FinTechs à l'ACPR: 133 acteurs innovants reçus
- Coordination renforcée avec l'AMF
- Mieux connaître les innovations (nouveaux acteurs et acteurs établis) pour préparer la supervision (national, européen, international)

EN AMONT

- Moins de formalisme
- Davantage de réactivité (équipe resserrée, priorité)
- Capacité de mobilisation des experts en interne (réseau ACPR Fintech)

III. Les réponses de l'ACPR

- Intégrer et préparer la dimension réglementaire le plus tôt possible

Agrément

- Quel statut? Quels actionnaires?
- Quel modèle d'affaire? Quel revenu?
- Combien de temps nécessaire pour obtenir l'agrément et l'autorisation (*time to market?*)

Contrôle

- Quels contrôles sur pièces et sur place?
- Quels reportings?

Difficultés

- Inévitable dans une économie d'innovation
- Anticiper et prévenir l'ACPR
- Assurer la protection des clients

III. Les réponses de l'ACPR

□ La régulation: un facteur de confiance

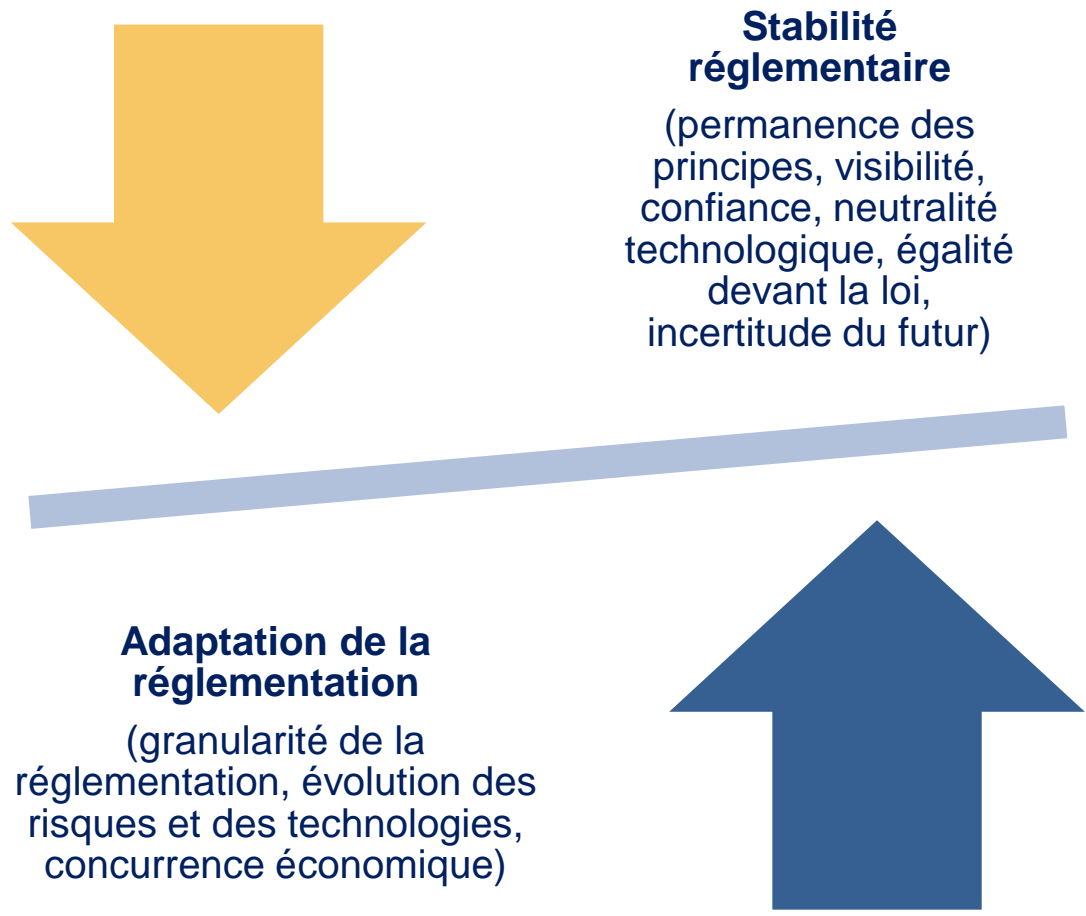
Proportionnalité

Diversité des statuts
Approche par les risques
Principes plutôt que des règles
Agilité de la régulation
Cadre européen
Concurrence juste et équilibrée

Sécurité

Fonds de la clientèle
Transactions
Données
Lutte contre le blanchiment
Protection de la clientèle

III. Les réponses de l'ACPR



III. Les réponses de l'ACPR



Financement participatif

- Ordonnance de 2014 révisée en 2016 pour de nouveaux circuits de financement aux PME
- Enregistrement mais aucun agrément
- Protection des consommateurs et lutte contre le blanchiment
- 2nd marché en Europe après GB



Services de paiement

- Exemption
 - Réseau limité et éventail limité de biens et services
 - Exemption de droit si volume de paiement inférieur à 1 MEUR
- Agent de prestataire de services de paiement
 - Contrôlé par le PSP
- Établissement de paiement limité et de plein droit
 - Approche par les risques
 - Cantonnement des fonds
- Cadre DSP2 à partir de 2018

III. Les réponses de l'ACPR

□ La transformation digitale de la Banque de France

- Chief Digital Officer
- Le Laboratoire de la Banque de France (le « LAB »)



□ Engager une réflexion sur la supervision de demain

- Les technologies au service de la supervision
- Intelligence artificielle et réglementation?
- *Big Data* et données réglementaires?

Fintech et innovation

